

LE MOT DU MAIRE

Tout d'abord je tiens à vous remercier au nom de l'ensemble du conseil municipal de nous avoir confié la gestion de votre commune et de nous faire confiance pour cet engagement de 6 ans.

Sachez que c'est une mission qui nous tient à cœur et qui demande à chacun de nous une réelle implication dans la vie de la commune.

Mais nous ne voulons, et ne pourrions remplir notre mission que si nous travaillons ensemble, si nous échangeons nos idées, si vous nous soumettez vos souhaits et si nous restons à votre écoute. Ce bulletin est aussi un outil pour cet échange entre nous.

La commune est l'affaire de tous ceux qui veulent vivre dans un climat agréable et serein, avec des échanges entre les différentes familles quels que soient les milieux et les générations.

J'ai constitué autour de moi une équipe de personnes sérieuses, avec de réelles compétences et soucieuses d'être au service de la commune, sans intérêt personnel.

Nous expliquerons et nous vous dirons ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons, et inversement.

Nous venons de préparer et voter le budget de l'année 2014.

POURQUOI UN BULLETIN ?

Lors de la réunion publique, il est ressorti que les habitants de notre village demandaient une information régulière des projets et activités de la commune. Aussi, dans une volonté de transparence de son action et afin de tenir informés régulièrement sa population et ses partenaires sur les projets communaux et la vie de la commune en général, l'équipe municipale a décidé de faire vivre plusieurs outils :

- les informations sur le site internet de la

Communauté de Communes

www. <http://www.cc-cantonalbens.fr>

- le journal d'information municipale

- et les procès-verbaux des conseils municipaux.

C'est un budget prudent et raisonnable. Les dotations et subventions de l'état sont en baisse (moins 5.84%), de nombreux postes sont en hausse, et un excédent du budget 2013 nous permet d'envisager des investissements modérés (voiries et réseaux,...) mais nécessaires et sans faire appel à l'emprunt. Toutefois, pour nous assurer un fonctionnement serein et préparer aussi l'avenir du village avec ambition, nous vous sollicitons par une légère hausse de 1.5 % (2% en 2013) sur les différentes taxes (habitation, foncières, etc.). C'est une contribution que nous avons voulu modeste pour ce budget et que nous vous remercions d'accepter.

Une commune est aussi un navire que l'on doit mener à destination sous toutes les conditions de navigation. Il faut savoir prendre un cap, mais aussi changer ce cap lorsque la situation l'exige. Nous voulons faire un beau voyage avec vous, dans une mer aussi calme que possible et pour une destination que vous apprécierez.

Merci à vous pour votre compréhension et votre participation, ainsi qu'à toute l'équipe.

Christian REBELLE



Sommaire :

- Le mot du maire
- Pourquoi un bulletin municipal ?
- Le conseil municipal et les commissions
- Les associations
- Informations diverses

Les objectifs de notre communication :

- assurer une large information sur les orientations et les actions de la commune

- laisser une trace écrite de l'histoire de la commune pour les générations futures

- associer les habitants à des actions de communications : articles et/ou site internet « votre avis nous intéresse ». Vous pouvez participer au bulletin en soumettant des articles, des photographies, ou bien simplement des idées de rubriques, que vous soyez association ou particulier.

Nous essaierons de le faire paraître régulièrement (2 à 3 fois par an en fonction des informations à partager.)

Aussi nous vous proposons de participer au choix du nom que portera ce bulletin. Pour cela nous faisons appel à votre imagination et à votre originalité.

N'hésitez pas à déposer vos suggestions dans la boîte à idées installée au magasin de la fromagerie du 5 au 25 mai 2014.

Un nom sera choisi par un jury composé des membres de la commission communication et d'un représentant de trois associations du village tirées au sort.

Début 2015 notre bulletin municipal pourra être consulté sur le site internet de la communauté de communes, ce qui permettra de l'avoir en couleur, plus rapidement, et de faire une économie de papier.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Christian REBELLE

1^{er} adjoint

Louis ALLARD

2^{ème} adjoint

Brice FANTIN

3^{ème} adjoint

Denis MATHIEUX-PANTIN

4^{ème} adjoint

Olivier SUPERNANT

Les conseillers municipaux

Noëlle BON-BETEMPS

Janine BONNET

Hervé CLERC

Catherine FIORESE

Martine GELLOZ

Emilie GIRAUD

Yannick GUTHLEBEN

Patrick MATHIEUX

Romain REY

Marie-Eve SAILLET

LES COMMISSIONS

COMMISSION DES FINANCES

Responsable : Christian REBELLE

Membres : Louis ALLARD - Olivier SUPERNANT - Catherine FIORESE

COMMISSION TECHNIQUE

Responsable : Denis MATHIEUX-PANTIN

Membres : Louis ALLARD - Hervé CLERC - Brice FANTIN – Yannick GUTHLEBEN - Romain REY

COMMISSION VOIRIE RESEAUX DIVERS

Responsable : Brice FANTIN

Membres : Martine GELLOZ - Yannick GUTHLEBEN – Patrick MATHIEUX - Denis MATHIEUX-PANTIN

COMMISSION VIE SCOLAIRE ET SOCIALE

Responsable : Yannick GUTHLEBEN

Membres : Noëlle BON-BETEMPS – Janine BONNET – Emilie GIRAUD – Marie-Eve SAILLET – Olivier SUPERNANT

COMMISSION COMMUNICATION

Responsable : Martine GELLOZ

Membres : Noëlle BON-BETEMPS – Janine BONNET - Catherine FIORESE - Emilie GIRAUD – Olivier SUPERNANT

COMMISSION APPEL D'OFFRES

Titulaires : Louis ALLARD – Hervé CLERC – Romain REY

Suppléants : Patrick MATHIEUX - Denis MATHIEUX-PANTIN – Marie-Eve SAILLET

CCAS

Membres : Noëlle BON-BETEMPS - Janine BONNET - Emilie GIRAUD - Marie-Eve SAILLET

LES REPRESENTATIONS AU SEIN DES EPCI

Comité syndicale du parc naturel régional des Bauges : Louis ALLARD - Catherine FIORESE

Métropole Savoie : Christian REBELLE - Catherine FIORESE

SIAE du Sierroz à Epersy : Brice FANTIN - Hervé CLERC

Sierroz et affluents : Patrick MATHIEUX - Romain REY

Employés techniques : Brice FANTIN - Denis MATHIEUX-PANTIN

LES ASSOCIATIONS RYTHMENT LA VIE DE LA COMMUNE

Les habitants d'un village rythment la vie de ce dernier par leur présence, leur vie de famille mais aussi par leurs activités, individuelles et collectives.

Parmi les activités collectives c'est principalement par la présence d'associations que l'animation villageoise prend tout son élan, élan d'autant plus grand que la coopération est étroite avec la municipalité en place chargée de la gestion communale.

Nous souhaitons donner la parole à toutes les associations de Saint-Ours en leur dédiant le prochain numéro de cette lettre municipale.

Une grande place leur sera réservée, elles pourront s'exprimer librement. Aussi dans le présent numéro nous listerons simplement les différentes associations présentes à Saint-Ours.

Amicale des sapeurs pompiers	La garderie
Le sou des écoles	Les amis du village
La galerie en sous –sol	L'atelier de Saint-Ours
Comité de la fête de la batteuse	Club amitié et rencontre
Ours en plus	Moder'N danse

L'AGENDA

Dimanche 4 mai : **vide-grenier** (l'Atelier de St Ours)
 Samedi 17 mai : **vente de St Genix** (Sou des Ecoles)
 Samedi 24 mai à 18 h : **fête des mères**
 Dimanche 25 mai : **élections européennes**
 Samedi 14 juin : **représentation théâtrale** (Club rencontre et amitié)
 Dimanche 15 juin : **pique-nique musical** (Ours en plus)
 Dimanche 15 juin : **exposition en plein air de l'Atelier de St Ours**
 Dimanche 6 juillet : **randonnée de la fromagerie**
 Dimanche 3 août : **fête de la batteuse** (Comité de la Fête)
 Samedi 11 octobre : **repas des aînés**



Information de dernière minute

L'ADMR et la communauté de communes organisent un repas pour les anciens le 15 mai à St Germain la Chambotte. Il est particulièrement destiné aux personnes intéressées par le portage des repas. Pour participer à ce repas vous devez retirer un bulletin d'inscription à la mairie et en faire retour avant le 7 mai . (participation financière de 3 euros)



INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie :
 Tél : 04.79.54.91.87
 Fax : 04.79.54.95.75
 Mail : st-ours.mairie@wanadoo.fr

Heures ouvertures du secrétariat :
 . mardi de 16 à 20 h
 . mercredi de 9 à 11 h
 . vendredi de 13h30 à 16h30

Permanence du maire et des adjoints : mardi de 18h30 à 20h

Heures d'ouverture de la déchetterie d'Albens : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
 Le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
 (fermeture à 19 h du 1^{er} avril au 30 septembre)



BIEN VIVRE ENSEMBLE

Il est interdit d'utiliser des matériels provoquant des nuisances sonores en dehors des créneaux horaires suivants :

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h à 19h30
samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h à 19h
Dimanche et jours fériés : de 10h00 à midi.



Il est défendu de laisser divaguer les chiens sur la voie publique, seuls et sans maître . De même défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les conteneurs à ordures ménagères.

Les objets encombrants et les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie d'Albens et non au pied ou dans les conteneurs, lesquels sont destinés à recevoir les seuls déchets ménagers !!!

